



## Donation terrain parents-enfant suite remariage d'un parent

Par **Jenni683**, le **14/04/2015** à **09:06**

Bonjour,

Mes parents avaient reçu un terrain de mes grand parents maternels il y a 20 ans, depuis ils ont divorcés et mon père s'est remarié. Mes parents veulent me donner ce terrain or mon père s'est marié sous contrat universel.

Dans ce cas la ma belle mère a t-elle la moitié de la part du terrain de mon père ?

Si il y a donation doit-elle donner son accord ?

Du coup je risque de payer des droits de succession assez élevés pour sa part?

Si c'est le cas peut-on détourner ces frais d'une manière légale ? ex : ma belle mère fait une donation du terrain à mon père qui lui m'en fait une par la suite.

Ou qu'elle me le vende à un prix dérisoire ?

Merci par avance.